Groupe promotrans

ATTESTATION DE REUSSITE AUX TESTS THEORIQUE ET PRATIQUE

Monsieur	GRIFFON RODRIGUEZ CONTE Grégoire

À l'issue des évaluations effectuées par le(s) testeur(s) M/~~Mme~~* L'BONOT

le 27/03/26 à MONS

le candidat a satisfait aux conditions d'attribution de l'examen CACES® théorique(s) et pratique(s) pour la (les) catégorie(s) :

Famille	Cat.	Réussite
R.482*	A	☐
	B1	☐
	C1	☐
	D	☐
	E	☐
	F	☐
	G	☐
Option télécommande	.....	☐
Option Porte-engins	.....	☐
R.485*	1	☐
	2	☒

Option* AIPR	Date	☐

Famille	Cat.	Réussite
R.489*	1A	☐
	1B	☐
	2A	☐
	2B	☐
	3	☐
	4	☐
	5	☐
	6	☐
	7	☐
R. 486A*	A	☐
	Option Porte-engins	☐
	B	☐
	Option Porte-engins	☐
	C	☐
R. 490*	Poste fixe	☐
	Option télécommande	☐

* *Rayer la (les) famille(s)catégorie(s) non concernée(s)*

La présente attestation provisoire est valable 6 mois.

(1 copie à remettre au stagiaire si réussite(s) et 1 dans le dossier, si échec (aucun CACES validés) ne rien remettre au stagiaire et une copie vierge reste dans le dossier).

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature stagiaire

Signature testeur(s)

PROMOTRANS FPC SAS au capital de 6 420 000€ – RCS PARIS RBS 634 141 – APE : 4559A – TVA FR [illegible]